



AIR NORMAND
Monsieur Dominique Randon
Président
3, place de la pomme d'or
76000 Rouen

Rouen, le 4 avril 2012

OBJET : Communication sur seuils d'alerte

Monsieur le Président,

Notre région et notre agglomération viennent de connaître une série sans précédent de dépassements de seuils d'information (28) et d'alerte à la pollution de l'air (6) depuis le début de l'année.

De la couverture réalisée par les médias de ce grave problème de santé publique, à l'origine de plus de 40.000 décès anticipés par an, il en ressort deux informations qui nous ont stupéfaits :

- D'une part, la multiplication des alertes serait « technique » et consécutive à l'abaissement des seuils demandés par l'Europe ;
- D'autre part, la responsabilité de la circulation routière dans la pollution globale et dans les émissions de particules fines en particulier est marginale, de l'ordre de 5%.

Nous sommes d'autant plus consternés que le Préfet s'est appuyé sur ces données pour justifier l'absence de mesures de régulation du trafic routier, pourtant mises en œuvre dans beaucoup d'autres régions.

Nous sommes conscients des risques de différences possibles entre les déclarations initiales d'Air Normand et l'interprétation qui en est faite dans les médias.

Cependant, nous tenons à vous rappeler que Pascal Magoarou, Vice-Président de la CREA en charge de l'environnement, vous a fait part lors du point presse du 28 mars de son étonnement sur l'analyse des données et la relativisation de la responsabilité du trafic routier dans la pollution de l'air dont il est fait état dans le dossier de presse.

Plusieurs éléments méritent attention :

- Tout d'abord, la part de la route dans les émissions de PM10 est bien supérieure à celle indiquée par les médias, de l'ordre de 14% si on se réfère aux dernières études d'Air Normand pour les PM 10, 45% si on se réfère aux études d'Air Paris et plus de 50% pour les Nox ;

Groupe des Elu(e)s Europe Ecologie à la Région Haute-Normandie

12, avenue Aristide Briand 76000 Rouen – Tel : 02.35.89.01.75 – Fax : 02.35.70.98.02

courriel : europiececolgie.crhn@wanadoo.fr – site web : <http://eecrhn.free.fr>

- Ensuite, le niveau de pollution mesuré dépend du lieu où sont localisées les stations de mesures. Concernant notre agglomération une seule station (Guillaume le conquérant) se situe à proximité immédiate du trafic routier, ce qui induit inéluctablement une minoration des niveaux de particules fines issues de la circulation routière ;

- Enfin, nous tenons à rappeler que notre dispositif de surveillance, en cohérence avec la réglementation, se concentre sur la mesure des particules fines PM10 alors que les (rares) études épidémiologiques indiquent que les principaux risques, notamment en matière de cancers du poumon, relèvent des particules ultra fines ou PM2,5.

Pour l'ensemble de ces raisons, il nous apparaît inconcevable de laisser s'instaurer l'idée que le trafic routier n'aurait qu'une incidence marginale sur la pollution de l'air. Cela ne pourrait qu'entraîner une démobilitation des acteurs concernés et amener les pouvoirs publics à orienter leurs efforts dans la mauvaise direction, à l'image de la décision du Préfet de ne pas prendre des mesures de régulation du trafic routier.

C'est pourquoi, au vu de votre rôle central dans le dispositif d'alerte et d'information du public en matière de pollution atmosphérique, nous vous demandons solennellement de procéder à une nouvelle information auprès des médias en rappelant l'importance du trafic routier dans la pollution atmosphérique et l'émission de particules fines, ultra fines ou de Nox.

Par ailleurs, nous vous informons que nous saisissons le Préfet par courrier séparé pour lui demander de mettre en œuvre les dispositifs prévus à l'article 7 de l'arrêté du 16 janvier 2012 en cas de procédure d'alerte dès le prochain dépassement de seuil d'alerte concernant la limitation des déplacements et des activités humaines, agricoles et industrielles.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour les élu-es EELV de la CREA et
de la Région Haute-Normandie



Pascal Magoraou
VP environnement
CREA



Véronique Bérégovoy
VP environnement
Région Haute-Normandie



Jérôme Bourlet
Membre du CA
d'Air Normand